



NOTE DE VEILLE

N° 2023/51

SOMMAIRE

1

Le grand focus

LE PLAN INDUSTRIEL DU PACTE VERT **3**

2

Economie & finance

[ESAP] - LES EURODÉPUTÉS ARRÊTENT LEUR POSITION DE NÉGOCIATION SUR LE GUICHET EUROPEAN SINGLE ACCESS POINT **4**

[INVESTISSEURS DE DÉTAIL] - MAIREAD MCGUINNESS PRÉSENTE AU PARLEMENT EUROPÉEN LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES INVESTISSEURS DE DÉTAIL AUX EURODÉPUTÉS **5**

3

Numérique & sciences

[DATA ACT] - LE DATA ACT AVANCE EN VUE DES TRILOGUES **6**

[IA] - LOI SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : LES DÉBATS CONTINUENT **7**

4

Energie

[MARKET DESIGN] - CONSULTATION SUR LA RÉFORME DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉNERGIE **8**

[GREEN DEAL] - ARRÊT DES NÉGOCIATIONS SUR LA REFORTE DU RÈGLEMENT RED II **9**

5

Citoyenneté & migration

[MIGRATION] - LE CONSEIL EUROPÉEN APPELLE À UN DURCISSEMENT DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE **10**

LE GRAND FOCUS

LE PLAN INDUSTRIEL DU PACTE VERT

Ce jeudi 9 février, les dirigeants des États membres réunis à Bruxelles pour un Conseil européen ont assuré la Commission de leur soutien s'agissant du projet de Plan industriel du Pacte Vert. Cette stratégie ambitieuse publiée au début du mois vise à stimuler la compétitivité et la productivité de l'industrie européenne dans les secteurs dits "propres". Cette définition des secteurs propres devrait encore évoluer et faire l'objet de vifs débats, compte tenu de l'exclusion dans le texte actuel du nucléaire et de mesures de décarbonation des industries lourdes.

L'une des dispositions phares de ce plan de soutien à l'industrie européenne devrait être la mise en place de subventions d'alignement afin de permettre aux États membres d'inciter leurs entreprises nationales à investir encore plus en Europe "*dans des secteurs stratégiques pour la transition vers une économie à consommation nette zéro*". La proposition de la Commission laisse apparaître que ces subventions exceptionnelles devront être accordées aux entreprises spécialisées dans la production de batteries, panneaux solaires, éoliennes, pompes à chaleur, électrolyseurs et technologies de captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone et l'extraction des matières premières critiques qui y sont associées. Enfin, un critère essentiel pour les États membres devrait être le conditionnement de ces aides au risque d'une délocalisation de l'industrie en question, associée à une perte d'emplois et une perte de souveraineté industrielle.

Outre ces mesures, les discussions continuent de se poursuivre concernant le financement du fonds de souveraineté européen, annoncé en décembre. Dans ce cadre, l'un des points de discorde, tout particulièrement entre l'Allemagne et la France, est l'idée du financement de ce fonds par un nouvel endettement commun, sur la même base que le NextGenerationEU.

Pour aller plus loin :

- [The Green Deal Industrial Plan: putting Europe's net-zero industry in the lead](#) (European Commission, 01/02/2023).
- [Les dirigeants européens disent "oui" au Plan industriel vert, mais des réticences subsistent](#) (Euractiv, 10/02/2023).
- [LEAK: la Commission précises les modalités de son nouveau Plan industriel vert](#) (Euractiv, 07/02/2023).

[ESAP] - LES EURODÉPUTÉS ARRÊTENT LEUR POSITION DE NÉGOCIATION SUR LE GUICHET EUROPEAN SINGLE ACCESS POINT

Mardi 31 janvier 2023, la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement européen a arrêté sa position de négociation sur le guichet unique européen (ESAP) qui a pour but de centraliser sur une plateforme unique l'ensemble des données et informations réglementaires sur les activités et les produits des acteurs financiers, afin d'en faciliter l'accès. Le texte de compromis prévoit que les informations disponibles ne seront pas seulement financières mais concerneront aussi la durabilité, la gouvernance sociale ou la diversité des lieux de travail des entreprises. Le texte n'impose aucune nouvelle obligation de déclaration aux entreprises et conserve la possibilité d'inclure des informations volontaires. Une fois le texte approuvé par le Parlement européen en séance plénière, les négociations interinstitutionnelles avec le Conseil de l'Union européenne pourront débuter.

Pour aller plus loin :

- [Les eurodéputés arrêtent leur position de négociation sur le guichet ESAP](#) (Agence Europe, 31/01/2023).

[INVESTISSEURS DE DÉTAIL] - MAIREAD MCGUINNESS PRÉSENTE AU PARLEMENT EUROPÉEN LA STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR LES INVESTISSEURS DE DÉTAIL AUX EURODÉPUTÉS

A la suite de la pandémie de covid-19, la Commission européenne présentait en avril 2021 sa feuille de route concernant la stratégie européenne pour les investisseurs de détail. L'objectif de celle-ci est d'améliorer la confiance des consommateurs qui investissent sur les marchés des capitaux, afin d'accroître leur participation à ces marchés et ainsi les faire participer à la reprise économique. La stratégie prévoit notamment l'interdiction des commissions pour les professionnels de l'assurance et de la finance, qui ont exprimé leur mécontentement considérant qu'elle pousserait les consommateurs à se tourner vers d'autres sources d'information moins fiables.

Le 24 janvier 2023, Mairead McGuinness, la Commissaire européenne aux Services financiers, a donné plus de détails sur cette stratégie aux eurodéputés de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON). Elle a notamment expliqué que l'interdiction de commissions était justifiée par le fait que les incitations financières peuvent "*conduire à des conflits d'intérêts qui peuvent avoir un effet négatif sur la qualité du conseil en investissement*", avec pour effet que les consommateurs se voient conseiller des produits inadaptés à leurs besoins ou plus coûteux. Une proposition de mise en place d'honoraires pour remplacer les commissions est à l'étude.

La Commission européenne présentera sa stratégie en avril 2023. Celle-ci va de pair avec la nouvelle loi sur la cotation en bourse, qui vise à faciliter la levée de capitaux sur les marchés boursiers pour les entreprises européennes, en réduisant leurs coûts de conformité et de cotation. Ainsi, avec ces deux appareils, les entreprises doivent pouvoir avoir accès à de meilleurs financements en Europe.

Pour aller plus loin :

- Les professionnels de la finance et de l'assurance s'inquiètent de l'interdiction des commissions (Agence Europe, 13/01/2023).
- La commissaire européenne Mairead McGuinness détaille la stratégie pour les investisseurs de détail (Agence Europe, 24/01/2023).
- Une stratégie de l'UE pour les investisseurs de détail (Commission européenne, 05/2021).

[DATA ACT] - LE DATA ACT AVANCE EN VUE DES TRILOGUES

En février 2022, la Commission européenne présentait sa proposition de règlement établissant des règles harmonisées relatives à l'accès et à l'utilisation équitables des données, aussi appelé Data Act. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sont actuellement en train de formaliser leur position sur cette proposition législative.

Mardi 4 janvier 2023, les commissions du Marché intérieur et de la Protection des consommateurs (IMCO) et des Affaires juridiques (JURI) du Parlement européen ont approuvé les rapports pour avis de leurs rapporteurs respectifs. Les discussions se poursuivent au sein de la commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE) qui est compétente sur le fond du dossier.

Mercredi 25 janvier 2023, la Présidence suédoise du Conseil de l'UE présentait une quatrième proposition de compromis. Plusieurs changements ont été introduits, tels que la responsabilité des utilisateurs et tiers concernés pour la protection des données comportant des secrets commerciaux, l'interdiction du partage de données avec des tiers en relation avec le développement de produits concurrents, l'obligation pour les microentreprises et PME de fournir les données au secteur public uniquement dans les cas d'urgence, tels qu'une crise sanitaire, ou l'envoi d'une notification à l'autorité de contrôle indépendante chargée de l'application du RGPD en cas de demande de données à caractère personnel. Le 3 février 2023, les États membres ont remis à la Présidence suédoise leurs remarques concernant leurs priorités respectives. Le Conseil doit maintenant arrêter sa position définitive, afin de pouvoir entamer les négociations interinstitutionnelles avec le Parlement et la Commission.

Pour aller plus loin :

- ["Data Act", les États membres remettent leurs remarques à la Présidence suédoise du Conseil de l'UE après sa quatrième proposition de compromis](#) (Agence Europe, 07/02/2023).
- [Data Act: les organisations professionnelles exhortent l'UE à éviter un "saut dans l'inconnu"](#) (Euractiv, 03/02/2023).
- [Data Act: le Parlement européen prépare sa position](#) (Euractiv, 01/02/2023).

[IA] - LOI SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : LES DÉBATS CONTINUENT

En avril 2021, la Commission adoptait sa proposition de législation sur l'intelligence artificielle (IA), qui vise à réglementer le développement et l'utilisation de l'IA "à haut risque" et à promouvoir le déploiement d'une IA respectueuse des droits fondamentaux.

Mardi 6 décembre 2022, le Conseil de l'Union européenne adoptait sa position en vue des futures négociations inter-institutionnelles. Le texte restreint la définition des systèmes d'IA aux systèmes développés par des approches d'apprentissage automatique et des approches basées sur la logique et la connaissance. En outre, les systèmes d'IA "à haut risque" sont définis comme ceux susceptibles de causer de graves violations des droits fondamentaux ou d'autres risques importants. Enfin, il n'interdit pas le recours exceptionnel à des systèmes d'identification biométrique à distance en temps réel dans l'espace public, mais il définit des raisons et objectifs qui pourraient le légitimer.

Du côté du Parlement européen, les eurodéputés tentent de finaliser leur position, en particulier concernant les dispositions relatives à la classification des systèmes d'intelligence artificielle qui présentent des risques importants. Le nouveau texte de compromis propose de qualifier un système d'IA "à haut risque" dès lors qu'ils présentent *"un risque de préjudice pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux des personnes physiques d'une manière qui produise des effets juridiques les concernant ou qui ait un effet équivalent significatif"*. Le texte prévoit également la possibilité pour les développeurs et fournisseurs d'IA de recourir à un bac à sable réglementaire afin de définir le niveau de risque de leur système d'IA.

Pour aller plus loin :

- [Le Conseil de l'UE adopte sa position concernant la législation sur l'intelligence artificielle](#) (Agence Europe, 06/12/2022).
- [Intelligence artificielle, le Parlement européen poursuit ses travaux sur les systèmes d'IA à haut risque et les bacs à sable réglementaires](#) (Agence Europe, 27/01/2023).
- [Loi sur l'IA: les eurodéputés cherchent à finaliser les dispositions relatives à la clarification à haut risque](#) (Euractiv, 27/01/2023).

[MARKET DESIGN] - CONSULTATION SUR LA RÉFORME DU MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉNERGIE

Le 23 janvier 2023, la Commission européenne lançait sa consultation publique sur la réforme du marché de l'électricité. Le processus, démarré en décembre dernier devrait aboutir avec la présentation par la Commission du projet de réforme du marché de l'électricité au premier trimestre 2023.

La présente réforme du marché de l'électricité, actuellement basée sur un ordre de mérite et une tarification au coût marginal a notamment pour but d'introduire sur le marché européen les notions de contrat d'achat d'électricité (PPAs) et de contrat pour différence bidirectionnels (CfDs) pour permettre aux consommateurs de bénéficier de sources d'énergies renouvelables et financièrement abordables. En outre, ces types de contrats devraient permettre de lutter contre la volatilité des prix du marché tout en assurant une plus grande stabilité aux revenus des producteurs d'énergie sur le long terme.

Un autre point essentiel de cette consultation vise à apporter des alternatives au gaz pour assurer la flexibilité des réseaux électriques lors des pics de demande. Parmi les solutions évoquées se trouvent les technologies de stockage d'énergie ainsi que le recours à des programmes de gestion de la demande (demand-side response) pour accompagner la transition vers un mix électrique renouvelable.

Enfin, les enjeux d'une meilleure protection des consommateurs et d'une plus grande transparence du marché se trouvent également mis sur la table par la Commission.

Pour aller plus loin :

- [Electricity Market Design: Commission launches consultation on reform to support a clean and affordable energy transition](#) (Commission européenne, 23/01/23).
- [La Commission initie la consultation publique sur la réforme du marché de l'électricité de l'UE](#) (Agence Europe, 24/01/23).

[GREEN DEAL] - ARRÊT DES NÉGOCIATIONS SUR LA REFONTE DU RÈGLEMENT RED II

Le 3 février dernier, l'eurodéputé allemand, Markus Pieper (PPE), rapporteur sur la révision du règlement RED II pour la commission ITRE annonçait annuler la négociation en trilogue de ce texte, pourtant essentiel dans le cadre du Green Deal.

Cette décision, motivée par le reproche adressé à la Commission de tarder à publier l'acte délégué destiné à établir les critères définissant l'hydrogène renouvelable a été dénoncé par plusieurs autres députés de la commission, dont Christophe Grudler (Renew), rapporteur fictif sur le texte qui y voit "*un coup politique*" visant à forcer la Commission à soumettre une définition plus large qui devrait ouvrir les portes "*à un monumental greenwashing*". Cette question est d'autant plus sensible que la France et huit autres États membres ont joint leurs forces pour défendre au Conseil l'idée de l'hydrogène bas carbone.

Parallèlement à cette question sensible, le sujet de la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie se trouve également au point mort, celle-ci ne devant d'ailleurs pas être abordé au cours de ce trilogue. Ainsi, tandis que la Commission et le Parlement veulent porter l'objectif de 35% de renouvelables à 45% en 2030, le Conseil bloque aujourd'hui sur un objectif de 40%.

Pour aller plus loin :

- [Révision de la directive "RED II", la Présidence suédoise du Conseil de l'UE dresse un état des négociations en vue de la prochaine réunion avec le Parlement](#) (Agence Europe, 31/01/23).
- [Hydrogen standoff brings EU renewables law to screeching halt](#) (Euractiv, 06/02/23).
- [EU Energy and Climate Services](#) (DR2 Consultants, 16/02/23).

CITOYENNETÉ & MIGRATION

[MIGRATION] - LE CONSEIL EUROPÉEN APPELLE À UN DURCISSEMENT DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE

Le 9 février dernier, le Conseil européen s'est réuni afin de définir une série de mesures visant à *"reprenre le contrôle des flux migratoires"*. Selon Frontex, l'année 2022, représente un pic dans les flux migratoires illégaux aux frontières de l'Union européenne. 330 000 passages irréguliers ont été détectés aux frontières extérieures de l'Union européenne et 924 000 demandes d'asile ont été enregistrées dans l'ensemble des pays européens. Les chefs d'État et de gouvernement se sont notamment penchés sur la question de savoir si l'argent de l'Union européenne pouvait être utilisé pour financer les clôtures aux frontières, qui existent actuellement dans 12 États membres. Pour l'instant, le Conseil a décidé de demander à l'exécutif européen de débloquer des *"fonds et des moyens substantiels de l'Union européenne pour aider les États membres à renforcer les capacités et les infrastructures de protection des frontières, les moyens de surveillance, y compris aérienne, et les équipements"*. Le terme *"infrastructure"* étant vague, il demeure sujet à des interprétations variées. La présidente de la Commission Ursula von der Leyen a mentionné les *"infrastructures mobiles et fixes, des voitures aux caméras, des tours de contrôle aux dispositifs de surveillance électronique"*, mais pas les murs. Les conclusions du Conseil appellent également *"au renforcement 'immédiat' des moyens d'action existants"*.

Pour aller plus loin :

- [Ursula von der Leyen exhorte les États membres à intensifier la lutte contre l'immigration illégale](#) (Euractiv, 27/01/23).
- [Migration : face à la hausse des arrivées, l'UE menace de sévir contre les pays « non coopératifs »](#) (Euractiv, 27/01/23).
- [Migrations : le nombre de retours de demandeurs déboutés doit augmenter, selon la Commission européenne](#) (Euractiv, 24/01/23).
- [La nouvelle politique d'asile de l'UE doit défendre les missions de recherche et de sauvetage et les ONG](#) (Euractiv, 16/01/23).

CONFRONTATIONS EUROPE



Confrontations - Bruxelles

Avenue des Arts 46
1000 Bruxelles

Confrontations - Paris

29 avenue de Villiers
75017 Paris



@confrontations



@ConfrontationsEurope



www.confrontations.org



communication@confrontations.org

Confronter les idées, construire l'Europe